

N°URB/2022/33**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	9 mai 2022	Nombre de conseillers communautaires Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 43 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	9 mai 2022	

Séance du 16 mai 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi seize mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothee BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
M. Jean-Yves MESNY, pouvoir à M. Éric APFFEL
Mme Olga LIGALT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Avenant n°2 de la convention pluriannuelle du renouvellement urbain du quartier de La Madeleine.**

HAB/2022/33

Conseil communautaire du

16 mai 2022

Objet : Avenant n°2 de la convention pluriannuelle du renouvellement urbain du quartier de La Madeleine.

(voir avenant en pièce jointe)

Vu la signature en date du 13 mars 2019 de la convention pluriannuelle du renouvellement urbain du quartier de La Madeleine, cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU,

Vu l'avenant n°1 signé le 27 février 2020 visant à corriger une erreur matérielle,

Considérant le projet d'avenant n°2 portant sur l'amplification du programme par ajout d'une opération intitulée « Démolition d'un LLS pavillon impasse Gounod », sous maîtrise d'ouvrage SIMAD, visant à démolir un bâtiment LLS situé à l'angle de l'avenue Molière et de l'impasse Gounod,

Considérant le financement de cette opération grâce à la reprogrammation à hauteur de ses données d'exécution de l'opération « Démolition du bâtiment C » de la SIMAD,

Considérant également l'ajout par l'avenant de l'opération intitulée « Reconstitution de 3 LLS en neuf, impasse Gounod (2 PLAI, 1 PLUS) », sous maîtrise d'ouvrage SIMAD, visant à reconstituer 3 logements sur le site évoqué précédemment,

Considérant aussi l'amplification de programme par ajout d'une opération intitulée « Restructuration et extension du complexe omnisports Pierre Hardy avec création de nouveaux espaces sportifs », sous maîtrise d'ouvrage Ville de Joigny, cofinancée par un abondement des concours financiers de l'ANRU au programme pour un montant de subvention de 1 320 000 €,

Considérant que ces amplifications de programme ont fait l'objet d'un accord du comité d'engagement de l'ANRU le 21 juin 2021,

Considérant que l'avenant permet l'intégration de l'opération intitulée « Création d'un Jardin Maraîcher d'Insertion » à la convention, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Joigny, conformément au projet lauréat de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles », avec un concours financier de 133 000 € de subvention en faveur des investissements du projet,

Considérant que l'avenant porte sur la modification de la location de l'opération « Aménagement d'un square à l'angle des rues du Commerce et Rhin et Danube », sous maîtrise d'ouvrage Ville de Joigny, renommée « Aménagement d'un square pédagogique à l'angle des rues du Commerce et des Ingles »,

Considérant les modifications apportées au calendrier opérationnel de l'opération « « Démolition du RAM et aménagement d'un square/jardin de lecture au cœur du centre commercial »,

Considérant que l'avenant n°2 doit être signé par l'ensemble des signataires de la convention pluriannuelle,
Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 5 mai 2022,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 annexé de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET